



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 58 - Approbation du principe de l'AMI des Prés de Vaux

Délibération n° 008074

Approbation du principe de l'AMI des Prés de Vaux

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	02/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les principes d'un appel à manifestation d'intérêt pour susciter l'initiative privée d'opérateurs économiques dans la définition du devenir des étages supérieurs de la Grande Galerie au sein du parc de la Rhodia. Un mandat sera confié à la SPL Territoire 25 pour une mission d'assistance.

La reconversion du site des Prés de Vaux s'inscrit de longue date dans une logique de confortement du centre-ville, de réaménagement d'entrée de ville et d'amélioration des rives du Doubs. En 2013, la définition d'un projet urbain permettait à la Ville de Besançon d'obtenir une Déclaration d'Utilité publique pour prendre pleine possession des lieux.

Au sein de ce vaste site, le « parc de la Rhodiacéta », devient le cœur emblématique du quartier, tourné vers la culture, le sport, l'Outdoor et le tourisme.

A ce jour, l'aménagement du cœur du parc des prés de Vaux, a permis dans une démarche favorisant le plus possible le réemploi :

- la préservation d'éléments patrimoniaux bâtis du passé industriel au cœur du parc et notamment la Grande Galerie construite en 1954, site emblématique,
- l'ouverture sur le quartier (disparition du mur d'enceinte, création de places),
- l'ouverture sur le Doubs et les grands paysages (dégagement visuel, reconstruction d'une grève, création d'une plage),
- la création d'un parc post-industriel, destination de promenades offrant une diversité d'espaces (loges, jardins, quais...).

La réhabilitation partielle du bâtiment Rhodia Grande Galerie aux Prés de Vaux accueille aujourd'hui, en rez-de-chaussée, les nouveaux locaux du Sport Nautique Bisontin et un pôle Outdoor.

La ville souhaite proposer aux acteurs du territoire de s'emparer des étages pour imaginer un nouveau lieu d'activités au cœur du parc de la Rhodia. Le bâtiment porteur d'une histoire, ancré dans les mémoires des Bisontines et Bisontins, doit devenir un espace témoin de l'adaptation de la ville et de ses citoyens à une époque de transition.

Les projets devront s'inscrire dans :

- l'adaptation de la Ville aux changements climatiques en capitalisant et valorisant la dimension patrimoniale et les ressources du lieu,
- l'objectif d'ouverture des lieux sur le quartier et la Ville de Besançon avec des enjeux d'appropriation des espaces publics alentour.
- un renforcement de l'attractivité du site par de nouveaux services ou usages.
- un rapport de compatibilité avec les caractéristiques et spécificités du quartier : site exceptionnel et emblématique, destination pour tous, contraintes environnementales (PPRi) et paysagères

Pour ce faire, la collectivité souhaite être accompagnée par la SPL Territoire 25 qui engagera un appel à manifestation d'intérêt sollicitant l'initiative privée pour faire émerger un(des) projet(s) pour le bâtiment.

Il est proposé une mission d'assistance avec SPL Territoire 25 pour piloter sous son contrôle l'ensemble de la procédure d'AMI à savoir :

- rédaction d'un cahier des charges : assemblage d'études antérieures, proposition de procédures, rédaction des conditions de consultations, livrables, mise en forme graphique, modalités de sélection,
- diffusion de l'AMI : communication, réseaux, visite de sites,
- sélection des candidats et des projets adaptés aux objectifs poursuivis.

Le temps à consacrer à la mission est évalué à 20 jours. Le coût de la mission est évalué à 16 000 € HT.

La signature de ce mandat, compétence de Madame la Maire, interviendra en suite de la présente délibération et fera l'objet d'un rendu compte à une séance prochaine du conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de l'engagement d'un appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour le devenir de la Grande Galerie au cœur du parc de la Rhodia tel que présenté ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,

A stylized, cursive signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Abdel GHEZALI
Adjoint

A stylized, cursive signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop at the beginning and a long horizontal stroke at the end.

Anne VIGNOT